COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2025-083bis du 7 avril 2025
Portant sur l'attribution du marché de prestation d'entretien des chemins de la communauté de communes
Annule et remplace n°2025-083 / Erreur matérielle

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 7 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 43	Votants : 52	POUR : 45
Pouvoirs : 9	Abstention : 1	CONTRE : 6
Excusés : 2 Absents : 8	Exprimés : 51	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMÉNIEN, CHAUSSAT *suppléant* WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à BERTHON, SIMONET B à SIMONET V, GALINDO à VERDIER, BOUDINEAU à FERRIER, SOULEBOT à FAUCHER, SCHMIDT à GRASS, D'HULSTER à GUYONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, LARGE à TRIMOULINARD.

Excusés : DESCLOUX, BERGER.

Absents : BIGOURET, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, CORDIER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Valérie SIMONET, Présidente

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le procès-verbal d'élection en date du 11 décembre 2024 ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 28 février 2025 ;

- DEMATIS: annonce parue le 28 février 2025
- B.O.A.M.P: annonce n° 25-23562 parue le 28 février 2025

Considérant les offres reçues sur la plateforme DEMATIS ;

La communauté de communes dispose de 33 circuits de randonnées sur tout le territoire de l'EPCI pour un total de 355.97 kilomètres.

Depuis quelques années, l'EPCI fait appel à une entreprise extérieure pour entretenir ces chemins de randonnées afin qu'ils soient praticables pour les randonneurs. Il est à noter qu'un entretien des chemins de randonnées est effectué **deux fois par an** par l'entreprise retenue. Cependant face aux aléas climatiques, l'entretien habituel ne suffit plus et beaucoup de plaintes de randonneurs ont été prises en compte face aux problématiques d'entretien.

Il est nécessaire de réaliser un entretien deux fois par an mais également, la possibilité d'avoir recours à des interventions à toutes périodes de l'année afin de pouvoir agir sur des portions nécessitant un troisième, voire un quatrième passage.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250407-2025-083bis-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Dans la définition du besoin de ce marché, nous avons souhaité intégrer les réparations de signalétiques de balisage, de passerelles, de poteaux de signalétique, etc.

Pour résumer :

- Nombre de circuits à entretenir : 33 circuits
- Kilométrage total : 355.97km
- Kilométrage à entretenir réellement : 124.85km + 7.9km (correspondant à la Grande Traversée de la Creuse à VTT), soit 132.75km

La durée du marché est de 3 ans.
La date limite de remises des offres a été fixée au 27 mars 2025 à 12h00. Les prestations font l'objets de deux lots.

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

Tous les lots		**Pondération**
Critère 1 : le prix (sur la base du DQE propre à chaque lot HT)		**40 points**
Critère 2 : Valeur technique		**60 points**
Sous-critère 1	Moyens humains affectés aux prestations	15 points
Sous-critère 2	Moyens techniques et matériels pour remplir les obligations contractuelles	10 points
Sous-critère 3	Méthodologie & organisation pour réalisées les prestations dans les périodes et délais contractuels	20 points
Sous-critère 4	Gestion des déchets verts et autres et mesures mise en place pour la préservation de la biodiversité	15 points

Pour le lot n°1 :
2 offres déposées :

- RESEAU CREUSOIS SIAE
- SGE

Pour le lot n°2 :
2 offres déposés :

- RESEAU CREIUSOIS SIAE
- SGE

Au vu de l'analyse des dossiers, il est proposé de retenir :

- **Pour le lot n°1** : RESEAU CREUSOIS SIAE sur un estimatif non contractuel de prestation de 26 250€ NET
- **Pour le lot n°2** : RESEAU CREUSOIS SIAE sur un estimatif non contractuel de prestation de 47 500€ NET

Ces montants respectifs sont non contractuels et ne servent qu'à l'analyse du critère prix. Les prestations seront payées en application des bordereaux des prix respectivement aux quantités réellement exécutées.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- ATTRIBUER le marché à l'association RESEAU CREUSOIS SIAE pour le lot 01 ;
- ATTRIBUER le marché à l'association RESEAU CREUSOIS SIAE pour le lot 02 ;
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250407-2025-083bis-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

- AUTORISER la Présidente à signer les marchés et toutes pièces liées à leur exécution respective.

La délibération a été adoptée à la MAJORITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 8 avril 2025
Pour copie conforme, le 8 avril 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 61

Le Secrétaire de séance,
Alain GRASS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250407-2025-083bis-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025